

LA MUTUALITÉ ET LA PRÉVOYANCE

A travers les siècles en France

PAR

Henry DUPONT

Première partie

Les Origines. — La conquête romaine et les invasions barbares. — Collèges de Guildes. — Lois d'amitiés. — Ménages des champs. — Les corporations au point de vue de la mutualité et de la prévoyance jusqu'aux XVIII^e siècle.

Dans les campagnes malheureuses et ruinées que désolent les brigands, grands seigneurs ou hommes d'armes, une même nécessité unit les deshérités, et partout s'organise ce qu'on a appelé des Ménages des Champs. De vraies communautés se constituent « communautés » où on fait compte des enfants qui ne savent rien faire, par l'espérance qu'on a qu'à leur avenir, ils feront ; on fait compte des vieux, et par le conseil et par la souvenance qu'on a qu'ils ont bien fait ; et ainsi de tous les âges et de toutes les façons ils s'entretiennent comme un corps politique qui par subrogation doit durer toujours.

Ces misérables entre eux se traitent de Compagnons, de Compains et ce compagnonnage bientôt devient redoutable au tyran seigneurial soit que constitué en société secrète « tailable » comme celle des métayers picards, il se fasse le défenseur de travailleurs syndiqués, soit que groupé sous le nom de Capuchons il se fasse l'exécuteur inflexible des bandits de grand route : on que *vrai révolté*, devenu le Jacques héroïque des légendes, il inscrit en lettres de feu, sur les manoirs incendiés, ses révoltes superbes.

Mais le temps va calmer ces rudesses ; de ce chaos, où se sont heurtés tant d'aspirations et tant de désirs, naît une société normalement constituée : la royauté, inspirée par l'Eglise, soutenue par les communes, rendue plus forte et plus consciente, devient le gendarme de la nation contre les turbulents seigneurs ; ceux-ci même se plient aux exigences d'une hiérarchie faite de devoirs et de droits. D'immenses provinces s'organisent, des classes se forment ; et les corporations, de batailleuses qu'elles étaient, se font ouvrières, productives. Finis les temps héroïques, il faut vivre, travailler et s'aider.

La religion, base de la société au moyen âge, devient l'initiatrice de ces associations ouvrières ; c'est à l'église, autour du monastère, sous la tutelle de l'évêque qu'elles vont s'organiser. A côté et parallèlement à la corporation, se constitue la confrérie, vouée à un saint, marchant sous sa bannière, portant son nom ; peu à peu, les deux groupes vont se fondre, et c'est le métier tout entier qui se réunira à sa chapelle, priera son patron et paiera son luminaire.

Cela, du reste, ne se fait pas sans lutte, le clergé d'abord prenant peur de cette organisation dont il pressent la puissance ; le serment, la foi jurée et observée lui paraissent redoutables, il menace des foudres du Seigneur ces associés qui, dans l'ardeur des premiers combats, n'avaient guère pensé à se mettre en règle avec les canons.

« La Sainte Ecriture, dit un concile, déteste ces associations ou confréries de laïques et de clercs, parce que l'observance de leurs statuts peut amener au crime de parjure. »

Mais la dévotion, l'honnêteté de ces braves gens trouvent enfin grâce devant ses yeux, et l'intérêt politique aidant, le clergé oublie ses craintes, rentre ses anathèmes, et prend sous sa protection les excommuniés de la veille. Dès lors, régulièrement, la Corporation existe.

Nous n'avons pas l'intention d'écrire

L'Histoire des Corporations en France tout autre est notre but ; nous voulons, la faveur du développement même de ce mouvement corporatif, suivre et noter aussi exactement que nous le pourrons faire la très curieuse marche des idées de Mutualité et de Prévoyance, dans ce monde ouvrier qu'était la Corporation. Et d'abord une première remarque s'impose, le dualisme du « métier » : corporation et confrérie ; la tendance de la première à s'aristocratiser en quelque sorte, à se fermer, à s'isoler fièrement, tandis que la seconde se transforme rapidement en simple société de secours. Plus la Corporation est faite de petites gens et plus elle reste vraiment Société Mutuelle, se confondant bientôt avec sa confrérie ; plus elle est composée de notables bourgeois et commerçants, plus elle se montre dédaigneuse presque de la besogne charitable qui se fait à la chapelle, n'y collaborant que par orgueil et par ostentation. Tandis que la première constamment remanie ses statuts, s'humanisant chaque jour, se solidarissant avec ceux de ses membres plus malheureux, la seconde au contraire restreint le nombre de ses maîtres, rend plus difficile l'apprentissage, le compagnonnage, et ne vient au secours de ses indigents que parce qu'il est bien de faire la charité.

L'une, devenue prévoyante, resserre les liens qui unissent entre eux chacun des associés qui la composent ; l'autre, maintenant riche et conséquemment aristocrate, dédaigne les vaincus, les secourt peut-être, rarement les relève, mais toujours cependant, en ce cas, la confrérie poursuit son but essentiellement charitable, conséquence naturelle de son caractère religieux, et devient, par la force des choses même, véritable société de secours mutuel dont la corporation fournit les fonds.

Quel est l'avenir corporatif ? Le « métier », propriété collective de l'Association : les dons et legs ; les revenus des immeubles, les droits payés à l'occasion de l'entrée en apprentissage ; les droits de réception ; une partie des amendes encourues pour infraction aux règlements. Quelles sont les charges de la confrérie ? De deux sortes : les « Aumônes générales » et les « Aumônes du Métier ». Les premières, faites de distributions aux pauvres de la ville, aux prisonniers, aux victimes d'épidémies ; les secondes, de secours aux malades de la corporation, de dots aux pauvres filles orphelines, d'aides aux vieillards « *appâtés de leur état* » c'est-à-dire « déçus », incapables de se relever, car si leur misère n'est que passagère, imprévue, extraordinaire, on donne le plus souvent à l'associé de quoi « revénir sus » à ses affaires ; de frais funéraires, d'entretiens de chapelles, de contributions aux hôpitaux, dits du métier, d'indemnités aux compagnons, ouvriers en voyage.

Du reste, la confrérie a ses ressources spéciales, ses recettes particulières nommées « Charités du Métier » ou « Boîte », alimentées par des retenues sur les salaires, des « deniers à Dieu », prélevés sur transactions commerciales ou sur les amendes.

(A suivre)

Ville de

18

EXPOSITION

FÊTES DU COMMERCE

Tous les Dimanches

AU PROFIT DES ŒUVRES

AVEC LE GRACIEUX

DES SOCIÉTÉS ET DES ARTISTES LYRIQUES ET

Les Trompettes du XI^e Arrondissement; L'Harmonie des Indépendants
Le Choral Chevê (hommes et dames); L'Alsace-Lorraine; L'Amicale des Sauvages

Le piano de la Maison Kriegelstein et Cie

ENTRÉE : 50

LA LACTINE GENGLAIRE

Conservateur des Matières alimentaires

MARQUE DÉPOSÉE, BREVETÉE S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, Concours du Lait, Paris 1896

INOCUITÉ ABSOLUE ET GARANTIE

E. GENGLAIRE

INVENTEUR

Chimiste - Bactériologiste

Lauréat de l'Académie des Sciences

133, rue du Cherche-Midi

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE FABRIQUE
COMMISSION — EXPORTATION

Couvertures, Coutils

Toiles, Cotonnades, etc.

Fabriques à Lille, Roubaix, Lyon,
Roanne, Rouen

E. HAUPAIS

FABRICANT DÉPOSITAIRE

53, Boulevard de Strasbourg, 53
PARIS

HOTEL DU LION D'OR

Chambres et Cabinets meublés

ANÉ MON DUBOIN

A. MALE

GÉRANT

222 — Boulevard Voltaire — 222
PARIS

LA VÉR

JOUF

ADMINISTR

Abonnements : Un a